

GBIKINTI-MARANATHA/ RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE

P 3

Le match était bel et bien truqué...



**Gabriel Améyi, Président
Maranatha FC de Fiokpo**



**Daoune Boundjou, Président
Gbikinti FC de Bassar**



GBIKINTI 11 - 0 MARANATHA / 28 MAI 2017

Gabriel Ameyi aurait tenté de corrompre l'enquêteur principal

 **Lire l'intégralité du Rapport**

Communiquer utile et juste:



P 3

**le gouvernement Klassou
a-t-il besoin d'un porte-parole?**

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA FOIRE DE LOMÉ CE LUNDI

Des offres exceptionnelles de Togo Telecom attendues

P 3

JUSTICE/COMMERCE ILLEGAL DES ESPECES PROTEGEES

24 mois de prison pour deux trafiquants de peaux de pythons royaux

P 6

TRIBUNE

P 2

Le dialogue, c'est l'arme des forts...

Le dialogue, c'est l'arme des forts...

de Sena ALIPUI

Feu le Président Félix Houphouët Boigny nous enseigne: « Le dialogue, c'est l'arme des forts ». Ses héritiers politiques que sont le très compétent Président Alassane Ouattara et le Président Bédié, depuis qu'ils ont compris et traduit ces propos en actes, gouvernent la Côte d'Ivoire et mènent ce pays vers l'émergence.

En 2020, au terme de deux mandats marqués par une renaissance de la Côte d'Ivoire sur tous les plans, « l'éléphant de Dimbokro » va se retirer et la Côte d'Ivoire connaîtra une nouvelle alternance. En dix ans, l'ancien directeur général adjoint du FMI, a permis à la Côte d'Ivoire de connaître une croissance à deux chiffres, de changer de constitution et de ramener la paix dans le pays. À 600 kilomètres des rives de la lagune Ebrié, le scénario d'alternance reste improbable.

Le Togo, avec une superficie de 1% et une population de 2% de l'espace CEDEAO, tel le dernier village Gaulois, résiste à la démocratie et à la bonne gouvernance. Une même famille politique gouverne le pays depuis 54 ans, et la notion d'alternance reste encore tabou. Depuis trois mois, un nombre grandissant de Togolais battent le pavé pour réclamer le retour à la Constitution de 1992 et le départ du chef de l'État.

Les manifestations de rue ont occasionné le décès de 16 civils et militaires. En 2017, dans le monde globalisé et moderne dans lequel nous vivons, a-t-on besoin de tuer 16 personnes pour se retrouver à une table de discussions? Nous déplorons ces morts et nous nous inclinons devant eux, civils comme militaires. Toute la classe politique s'accorde finalement sur la nécessité d'un dialogue. Le Togo a connu une bonne vingtaine de dialogues qui nous ont permis de progresser sur la voie de la démocratie sans pouvoir régler pour autant les questions de fond. C'est connu, les recommandations des dialogues au Togo pour un oui ou un non finissent par ne pas être entièrement mises en œuvre. Faut-il pour autant désespérer de la voie du dialogue? Que nous ont apporté les derniers dialogues? Qui doit diriger l'opposition à ce round de discussions?

Le dialogue : le cas de l'Union des Forces de Changement(UFC).

En mai 2010, suite à la 4^{ème} élection présidentielle remportée par l'UFC mais confisquée par le pouvoir RPT et après 40 années de lutte frontale incluant des manifestations de rue et plusieurs milliers de morts, le Président National de l'UFC, chef charismatique et historique de l'opposition décide suite à des négociations qui ont duré au moins 5 ans d'engager le premier parti du pays, l'UFC, dans un accord de partage de pouvoir avec les autorités de fait du pays pour apaiser le climat politique et préparer une alternance pacifique.

Faute d'un consensus interne suffisant, et à une guerre de leadership, le parti se scinde en deux donnant naissance à l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) qui est opposé à l'accord issu du dialogue RPT-UFC et préfère la confrontation.

La communauté internationale prend acte de l'accord et cette année 2010, la coopération avec le Togo reprend intégralement. Les réformes institutionnelles et consitutionnelles qui doivent être opérées dans les six mois suivant l'accord suivent le bon chemin et sont prêtes à être endossées par le pouvoir et l'opposition UFC qui disposent des 4/5 quand le CAR offre une porte de sortie au pouvoir en disant que seuls deux partis ne peuvent prendre cette décision et qu'il faut élargir la base à consulter pour valider les réformes et leur donner une plus grande légitimité. De discussions en discussions, les réformes obtenues grâce à l'accord RPT-UFC ne sont pas validées et restent lettre morte. Le pouvoir ne sent pas l'obligation ou l'urgence de tenir parole sur cette question particulière.

Suite à notre débâcle électorale de 2013 au cours de laquelle nous passons du rang de première force politique de ce pays à celle de quatrième force avec 10% des



suffrages exprimés et 3 puis 2 députés sur 91. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile de faire pression sur le pouvoir pour finaliser les réformes. Notre échec électoral se fait au profit de l'ANC qui prend le leadership de l'opposition.

L'apaisement politique entre 2010 et 2017, la reprise économique du Togo, son retour dans le concert des nations, le statut de l'opposition, un nombre record de routes, le recensement de 2010 et une foule de réalisations sont à mettre au crédit de l'accord RPT-UFC même si des choses importantes promises n'ont pas été réalisées. Dès le début des manifestations du 19 Août

2017, le Président National de l'UFC prend son bâton de pèlerin pour plaider la cause des manifestants, c'est-à-dire, les réformes, et ce, directement auprès du chef de l'État qui a la courtoisie de le recevoir rapidement chaque fois qu'il en fait la demande. Le 03 Septembre 2017, dans la plus grande discrétion, il a négocié et obtenu le scrutin à deux tours et la limitation de mandats à deux. Suite à cet accord, le chef de l'État, par le gouvernement envoie un projet de loi à l'assemblée nationale le 05 Septembre et l'opposition, incluant nos députés, contre toute attente et toute logique vide la salle convaincue que la

rue l'emportera dans l'immédiat. Il ne baisse pas les bras pour autant et poursuit sans relâche les discussions avec le chef de l'État et ses émissaires, des chefs d'État de la sous région et la communauté internationale pour amener les différentes parties à la table du dialogue. Qui mieux que notre Président connaît les conséquences de la violence politique? Il en porte les séquelles dans son corps (balles de Soudou), sa réputation a été salie, ternie à tort à cause du dialogue.

Voilà que depuis 7 ans, un homme et son parti sont roulés dans la boue parce qu'ils ont fait le pari du dialogue. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut un dialogue. Fallait-il 7 ans et 16 morts pour s'en rendre compte? Si oui, que Dieu soit loué car il vaut mieux tard que jamais.

Le chef de file de l'opposition face à l'histoire.

Le Président National de l'ANC, chef de file de l'opposition depuis 2013 est face à l'histoire. Ayant finalement accepté le principe du dialogue, il doit jouer un rôle de locomotive dans le dialogue à venir.

Au Togo, nous avons fait le choix de la démocratie et des élections pour arriver au pouvoir. Il n'est pas chef de file de l'opposition parce qu'il est beau ou gentil. Il est chef de file de l'opposition parce qu'il a gagné les dernières législatives et a remporté la dernière présidentielle sauf qu'il n'a pas pu prendre le pouvoir. Il tire sa légitimité des voix qui se sont exprimées majoritairement en sa

Suite à la P. 4

RITOEKLA

Aujourd'hui, la ville d'Aneho s'est réveillée dans une grande agitation en raison de la confusion dans un bus transportant des passagers. La police a trouvé deux têtes dans le sac d'un passager dans un bus. Les passagers ont senti une forte odeur provenant du sac à dos d'un jeune homme de 21 ans. L'horrible odeur a attiré l'attention des passagers ensuite, l'un des passagers alarma le conducteur. Le conducteur a fait un signal lumineux plus des klaxons quand il a vu un cargo de la Brigade Anti Criminelle qui venait en face. La bac a intercepté le bus, et s'est mis à fouiller tous les passagers. Nombreux étaient effarés, ne sachant pas ce qui se passait. L'un des policiers a été choqué quand il a ouvert le sac à dos du jeune homme de 21 ans et a trouvé deux (2) têtes que le garçon transportait. En les examinant attentivement, les autorités ont constaté que c'était deux têtes bien connues. Il y avait une tête d'un Agouti et l'autre une tête d'herisson fumée.

COMMUNIQUÉ



*Pour une meilleure visibilité et ce en attendant la construction de son propre site en projet, l'Ecole Supérieure des Études Cinématographiques(ESEC), change de situation géographique.

La nouvelle situation de ESEC à Lomé au Togo est:

151, Angle Rues de Pya et des Evala Aflao-Gakli à Djidjolé.

Autrement dit:

Venant de Totsi

Juste au feu rouge après le Commissariat Djidjolé en haut du magasin de vente de ciment d'Apédo, en face de *l'hôtel " PESCO"*

Venant d' Adidogomé

Juste au feu rouge après la Pharmacie de Djidjolé à droite et en haut du magasin de vente de ciment d'Apédo, en face du même Hôtel.

Venant de GTA ou d'Atikoumé par klikamé(Loméga)

Juste au feu rouge du croisement de la voie avec les pavés de Djidjolé, à gauche et en face du même Hôtel et en haut du magasin de vente de ciment d' Apédo.

Tel 0022890046944/98284434/23364576.

E-mail

eseclome@gmail.com; Site web: www.esec-asema. com

Communiquer utile et juste: le gouvernement Klassou a-t-il besoin d'un porte-parole?

Quand chaque mot engage la paix et la sécurité nationales, quand chaque phrase d'un discours engage la stabilité, le développement et l'image de tout un pays, porter la parole officielle des gouvernants, tenir un discours à mettre sur le compte du gouvernement, est un art difficile, qui doit être soumis à des règles strictes.

Yves GALLEY

Le rôle de porte-parole est crucial dans la stratégie de communication d'une entreprise, d'une institution ou d'un parti politique. Et pour le gouvernement d'un pays, l'importance de cet acteur n'est plus à démontrer. Aux Etats-Unis, le porte-parolat est une fonction existant depuis la fin des années 1920. Le porte-parole est le maillon entre une institution et son écosystème médiatique; il lui revient de faire un relais juste des messages et d'amplifier l'écho d'un discours officiel. La communication est en fait la base d'une société démocratique. Ce n'est que lorsque les citoyens sont informés de ce qui se passe et des raisons pour lesquelles certaines choses se font, qu'ils peuvent se forger leur juste opinion. Un seul mot mal placé peut mettre à feu et à sang un pays, une seule phrase aux constituants mal maîtrisés peut déclencher une guerre civile, c'est pourquoi beaucoup d'Etats à travers le monde ne badinent pas

avec la communication. Le Togo également. Mais depuis quelques années, après le départ du gouvernement d'un certain Pascal Bodjona, la fonction de porte-parole du gouvernement est en souffrance et n'est plus portée par un personnage doué de talent en la matière. Avec ses conséquences.

Le sauve qui peut...

Un porte-parole de gouvernement est une personne dont la fonction est celle de porter la voix du gouvernement, ce qui consiste à exprimer à la presse, et donc à l'opinion publique, la position et l'opinion de ce gouvernement sur certains sujets. Le titulaire n'est pas systématiquement membre du gouvernement mais, lorsqu'il l'est, ce n'est pas toujours sa fonction spécifique. Le porte-parole est en principe le seul habilité à engager la position du gouvernement sur tous les sujets. Cette fonction est inexistante dans le gouvernement Klassou, ce qui expose chaque ministre en cas de nécessité à la dure épreuve de la communication, un exercice fastidieux que la plupart ne réussissent pas avec brio. Les difficultés dans la communication publique de certains

ministres togolais se sont affichées ces derniers mois avec la crise politique qui secoue le pays. En cette période, les questions abordées sont d'une grande sensibilité, mais la maladresse qui caractérise le choix des mots, le ton et le style utilisés par les représentants du gouvernement a souvent contribué à allumer les tensions et requinqué les élans belliqueux de la frange radicale de l'opposition. Un porte-parole est une personnalité qui brille par l'expérience politique et une stature pleine d'assurance. C'est l'homme qui monte au créneau quand ça chauffe et qui peut, par la magie des mots, rassurer, convaincre, baisser la température de la tension sociale. La communication, particulièrement en temps de crise, est un art sacré, et ne s'y aventure qui veut. D'où la nécessité d'un porte-parole qui a les qualités et la carrure requises, une forte personnalité mais qui a du tempérament, et qui a le vocabulaire conciliant pour parler au nom du gouvernement, et donc au nom de n'importe quel ministre. Mais la réalité dans le gouvernement Klassou, c'est le "sauve qui peut", chaque ministre se débrouille pour défendre sa cause devant les médias. Que ce soit sur le plan national ou international, les prestations médiatiques de certains ministres sur des sujets d'actualité sensible frisent tout



simplement le ridicule, sinon la catastrophe, et certaines sonneraient la révolte et le soulèvement.

Urgence

Le gouvernement togolais a besoin dans l'urgence d'un porte-parole de talent, cet homme qui peut avoir plusieurs ficelles pour se sortir des situations les plus compliquées, qui n'a pas la trouille des lapsus, ni le trac lié à l'exercice. Chargé de collecter l'information sur les actions, les événements, les projets et les initiatives du gouvernement, ce porte-parole sera la personne

ressource et l'interface de choix avec les médias, surtout s'il s'agit d'aborder des questions d'une certaine importance ou gravité. Le Togo, par cette crise politique, se positionne sur une glissière. La guerre de la communication, si elle n'est pas bien maîtrisée, peut engendrer pire que ce que l'on a vécu jusqu'ici. A voir enfin les défis qui nous attendent d'ici à 2020, l'activation ou la réactivation de la fonction de porte-parole du gouvernement, pour communiquer juste et utile, peut être considérée comme une des mesures de la promotion de la paix sociale.

GBIKINTI-MARANATHA/ RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le match était bel et bien truqué...

- ◆ Gabriel Ameyi aurait tenté de corrompre l'enquêteur principal
- ◆ Lire l'intégralité du Rapport

C'est peut être le dernier rebondissement dans cette affaire de match truqué, un Gbikinti moribond qui lamine un robuste Maranatha à la dernière journée du championnat D1 de la saison passée (11-0). L'affaire a soulevé un tollé, et les efforts du Comité exécutif de la FTF pour établir la culpabilité des deux clubs ont été réduits à néant par la chambre d'instruction de la Commission d'éthique acquise corps et âme à la cause de l'ange du mal, le tristement célèbre Gabriel Ameyi. En justicier, le Colonel-courage, Guy Akpovy, président de la FTF, a substitué la justice à l'injustice créée par la machination diabolique des responsables des clubs Maranatha et Gbikinti. En maintenant tous les clubs D1 en division d'élite pour la nouvelle saison qui a déjà démarré en trombe. Le rapport de la gendarmerie qui établit jusque dans les moindres détails les preuves d'un match truqué n'a pu être admis par la chambre d'instruction pour servir ce que de droit. Ce rapport a atterri dans la presse la semaine dernière (Liberté et Alternatives) et vient, de par son contenu, conférer une crédibilité à tous les actes que la FTF a pu poser dans la gestion de cette affaire. D'après le rapport, Gabriel Ameyi, brillant dans ses contradictions, aurait tenté de corrompre l'enquêteur principal à qui il a proposé une rencontre en privé. "Je peux vous dire que DOGBATSE m'emmerde" a confié le président de Maranatha aux enquêteurs, une déclaration qui confirme la motivation principale de la fraude à savoir, garantir la descente en deuxième division de Gomido FC à tout prix. Faites un voyage dans les méandres de ce fraduleux match en lisant en intégralité le rapport de la Gendarmerie nationale, que voici.

MINISTERE DE LA
DEFENSE
REPUBLIQUE TOGOLAISE
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Travail-Liberté-Patrie

GENDARMERIE NATIONALE
DIRECTION GENERALE
CABINET

Lomé, le 04 AOÛT 2017

RAPPORT

Du Colonel MASSINA Yotroféi,
Directeur Général de la
Gendarmerie Nationale à Lomé.
Sur l'enquête ouverte
relativement aux circonstances
dans lesquelles le résultat du

match Gbikinti-Maranatha joué le 28 mai 2017 à Bassar a été illégalement influencé par le score de onze buts à zéro au bénéfice de Gbikinti FC de Bassar.

REFERENCES:-Lettres n° LT17-979/CE-SG/FTF du 1er juin 2017 et LT17-995/CE- CP/FTF du 15 juin 2017.

-Codes disciplinaire et d'Ethique de la Fédération Togolaise de Football.

PIECES JOINTES :- Clé USB contenant les enregistrements audio des témoins et présumés auteurs.

-Liste décodée des auteurs et témoins entendus.

DESTINATAIRE: A Monsieur le Président de la Fédération Togolaise de Football à Lomé

Pour donner suite à la correspondance indexée en

référence, le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale a mis en place une équipe à laquelle il a assigné la mission de diligenter une enquête sur les circonstances dans lesquelles le match Gbikinti-Maranatha du 28 mai 2017 s'est soldé par un score suspicieux et ahurissant de onze buts à zéro en faveur de l'équipe de Bassar.

La mission a adopté la méthodologie ayant consisté à effectuer d'abord un déplacement sur le terrain, notamment à Sokodé et à Kpalimé pour la recherche d'éléments constitutifs de l'infraction reprochée aux acteurs en présence et ce, par des auditions et le recueil de témoignages par enregistrements audio, ensuite confronter ces éléments aux textes qui réglementent le football togolais.



De l'enquête menée, il ressort ce qui suit:

Alors que des supputations et autres allégations faisaient état de ce que le président de Maranatha FC, le sieur AMEYI Komla Kuma Mawulawoë a « vendu » le match à Gbikinti FC en se laissant sciemment battre par un score fleuve, les enquêteurs ont, quant à eux, cherché plutôt à comprendre les tenants et les aboutissants de cette situation aussi bien suspicieuse que scabreuse. A cet effet, ils ont scruté les phases successives du déroulement des faits à savoir:

A/-PREPARATION DU MATCH
Maranatha FC de Woamé a eu beaucoup de peines dans l'organisation de ce match pour les raisons ci-après:

- Depuis plus de six (6) mois, le promoteur et président, le sieur AMEYI qui éprouve de sérieux problèmes financiers n'a pas été en mesure de payer les salaires de ses joueurs;

- Ces derniers découragés et démotivés n'avaient pas envie de poursuivre le championnat qu'ils avaient pourtant débuté avec hargne et grande ferveur;

- Certains des joueurs et même membres du staff ont d'ailleurs eu à manifester leur souhait de voir leur mentor déclarer forfait ce match de la 26^e et dernière journée;

- La préparation physique des joueurs a été négligée, situation que reconnaîtra le président de

Suite à la Page 5

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA FOIRE DE LOMÉ CE LUNDI Des offres exceptionnelles de Togo Telecom attendues

La 14^{ème} Foire Internationale de Lomé a ouvert ses portes le vendredi dernier pour se refermer le 11 décembre prochain sur le site du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-LOME). Pour lever tous les doutes en ce qui concerne la tenue effective de cet événement du fait du climat politique actuel, les responsables de la Foire ont organisé le jeudi dernier une caravane à travers les artères de la capitale. Elle a mobilisé partenaires et sponsors au premier rang desquels le Groupe Togo Telecom, sponsor officiel. Cette foire qui s'ouvre officiellement ce matin est placée sous le thème: "Le numérique au service des affaires". En termes de chiffres, les organisateurs attendent près de 300.000 visiteurs (290.000 en 2016) et plus de 1000 exposants. Selon Kuéku-Banka Johnson, directeur général du Cetef-Lomé, tout est fin prêt pour une foire internationale digne de



ce nom. Cette foire se présente aujourd'hui comme l'un des rendez-vous économiques les plus importants de l'Afrique, et particulièrement de la sous-région ouest africaine. Sont attendues plusieurs centaines d'entreprises publiques, privées, de différents secteurs d'activités, provenant de tous les continents. Lancements de produits, soirées récréatives, défilés, rencontres d'affaires, conférences, séminaires, tables



rondes, le programme de cette édition est tout simplement super étoffée, avec en ligne de mire, des offres exceptionnelles de Togo Telecom au public, en rapport avec le thème de la foire, et des produits de toute innovation pour une fin d'année pas comme les autres. Le samedi 02 décembre est consacré Journée Groupe Togo Telecom à la foire, les férus du numérique et curieux des nouvelles offres de Togo Telecom sont bien avertis.

POLITIQUE/ SORTIE DE CRISE

L'observatoire Togolais des Églises recommande le dialogue

L'Observatoire Togolais des Églises (OTE) a tenu le mardi 14 novembre à son siège à Lomé une conférence de presse pour présenter le bilan de l'année 2017 qui s'achève bientôt et surtout pour se prononcer sur la crise socio-politique que traverse le Togo ces derniers mois.

Le bureau de l'OTE conduit par son président le Révérend Docteur Cyrus PADABADI était devant la presse à son siège à Lomé pour faire le bilan des activités de l'année 2017. Les responsables de cette organisation se disent satisfaits des avancées constatées dans la vie du corps du Christ au Togo. "À travers des conférences et des émissions organisées par l'OTE, nous sommes parvenus à éradiquer certains maux qui minent le corps du Christ surtout avec la nomination du commandant Belei qui abat un travail énorme dans le recensement des églises au Togo" affirme le Dr Cyrus.

Celui-ci a par ailleurs sollicité l'appui des médias dans le combat des partiques qui n'honorent pas l'église de Dieu, avant de se prononcer sur le climat politique tendu du Togo. "Si la crise socio-politique actuelle du Togo interpelle les acteurs politiques, l'église de Dieu n'est pas du reste" a-t-il indiqué. Le président de l'OTE condamne toute forme de violences observées dans le cadre des manifestations organisées par la coalition des 14 partis de l'opposition



Dr Cyrus PADABADI, président de l'OTE

ces derniers temps à Lomé et à l'intérieur du pays. "Pour lui, "les dérapages constatés au cours des manifestations politiques, viennent de tous les bords". "Tout en condamnant avec rigueur ces violences au Togo, il reconnaît le caractère légal des manifestations pour revendiquer des choses, mais rappelle que tout doit se faire dans le respect des droits de l'homme. "«Ce n'est pas parce qu'il y a une marche qu'il faut bloquer les voies, casser les boutiques, les véhicules et les biens publics et privés. Ce n'est pas parce qu'il y a des manifestations qu'un citoyen ne doit pas porter un habit de couleur

rouge de peur d'être considéré comme un partisan du PNP. C'est bien de manifester, de rêver d'un changement mais un changement dans le respect des droits de l'homme où l'autre peut vaquer librement à ses préoccupations» a souligné le Dr Cyrus. "Selon lui, personne ne doit obliger l'autre à s'aligner sur ce qu'il veut faire. «Le président de l'OTE a invité, pour finir, tous les protagonistes au dialogue pour une sortie de crise. « C'est autour d'une table qu'on peut trouver la solution aux problèmes de notre nation » a-t-il conclu.

DIRE, NE PAS DIRE...

Des aller-retours ou des allers-retours ?

Quand et où faut-il mettre un s dans ce nom composé ?

1- Quand ce terme est à proprement parler un substantif (un nom) on fait l'accord : j'ai acheté deux allers-retours Tokyo-Paris

2- Quand ce terme vient après un nom, il fonctionne comme un adjectif, il joue un rôle distributif et s'accorde toujours au singulier : j'ai acheté deux billets aller-retour Tokyo-Paris (chaque billet est respectivement un aller et un retour)

A ne pas confondre !

L'accord de ce mot composé n'entre pas dans la règle de l'accord des mots composés dont le premier terme est un verbe. En effet quand le premier terme d'un mot composé est un verbe il ne s'accorde pas. Aussi, dans des allers-retours, « allers » est-il un nom commun, on dit bien « des allers ». Ce nom commun est un infinitif substantivé. C'est pour cela qu'il s'accorde comme un nom. Or dans les mots composés du type des arrache-coeurs, des ouvre-boîtes on ne fait pas l'accord du premier terme qui est un verbe au présent ici. On ne peut pas dire, un arrache ou un ouvre, il s'agit là à proprement parler d'un verbe. Donc pas d'accord.

MEDITONS

«Etre libre, ce n'est pas pouvoir faire ce que l'on veut, mais c'est vouloir ce que l'on peut. Jean-Paul Sartre»

«Le grade confère autorité et non supériorité.»

«La violence est injuste d'où qu'elle vienne.»

Jean-Paul Sartre

BALLET DES MOTS

Le dialogue, c'est l'arme des forts...

de Sena ALIPUI

Suite de la p.2

faveur lors des élections.

C'est bien qu'il s'entoure de toutes les compétences qu'il juge nécessaire, ou de nouveaux talents qui émergent grâce à la rue, mais la politique est un sujet sérieux et il faut qu'il garde en tête qu'il a un mandat du peuple et que ce mandat n'a pas été obtenu dans la rue mais dans les urnes. Qu'il ne laisse donc pas des gens qui ont fait leur preuve dans la rue mais doivent faire leur preuve dans les urnes définir quelle doit être la position de l'opposition. Qu'il ne laisse pas non plus des gens incapables de se faire élire simple député nous chanter qu'ils sont chef de coalition et qu'à ce titre il faut ceci ou cela.

Ce n'est pas dans la rue qu'on obtient le mandat pour gouverner, c'est dans les urnes et c'est la raison pour laquelle nous sommes opposés au régime en place, ils sont issus de coup d'État et d'élections frauduleuses. Nous pensons que la souveraineté populaire s'exprime mieux dans les urnes que dans la rue.

Dans notre perspective, le dialogue doit se dérouler entre le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire (ANC, CAR, ADDI, UFC, FDR). Nous ne nions pas l'existence des autres forces en présence mais il faut les obliger à rentrer dans les rangs et à avoir la discipline de travailler dans un cadre républicain.

Cela dit, l'interlocuteur principal du pouvoir et de la communauté internationale dans cette affaire doit être le chef de file de l'opposition. Ce dernier, doit conduire la délégation de l'opposition qui prendra part au dialogue et en dehors de l'obligation d'y inclure tous les partis de l'opposition parlementaire, s'il le souhaite, il peut ajouter des partis non parlementaires qui n'auront pas de voix délibératives. Le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire doivent également s'entendre sur quelles organisations de la société civile vont les accompagner dans ce dialogue.

Ils doivent déterminer ensemble les sujets principaux qui feront l'objet de débat lors du dialogue pour éviter d'en faire une foire dans laquelle on mêle des lions et des animaux à sabots c'est-à-dire des gens qui ont un mandat du peuple et des gens qui ne représentent rien et qui vont distraire tout un pays de ses préoccupations essentielles et existentielles.

Nous proposons donc que le dialogue commence par une rencontre de haut niveau entre le chef de l'État et le chef de file de l'opposition pour débayer le terrain en vue du dialogue entre les partis parlementaires. J'insiste sur la nécessité d'être représenté au parlement pour participer aux discussions car dans ce pays, la neutralité est dans toutes les bouches mais dans aucun comportement. Des organisations de la société civile au lieu de jouer le rôle d'arbitre et d'éveil de conscience se permettent d'en appeler au départ du chef de l'État sous prétexte qu'elles sont engagées. Des confessions religieuses qui prennent des positions que même des partis d'opposition ne prennent pas, finalement on ne sait plus qui est qui ? Donc, que ceux qui se sont engagés à prendre le pouvoir ont un mandat du peuple obtenu par des élections discutent des moyens d'accession et de départ du pouvoir pour éviter la confusion.

Le chef de file de l'opposition est donc face à l'histoire, il lui appartient de mettre un peu plus d'ordre dans les rangs de l'opposition, car une opposition à trois ou quatre têtes ne fait pas très sérieux. Il doit définir avec le reste de l'opposition parlementaire et non parlementaire quelle direction emprunter pour aboutir à un dialogue fécond.

La Transition

Il n'est de secret pour personne que je prêche pour la mise en place d'une nouvelle république depuis 12 ans. Dans notre perspective, le Togo a évolué et la constitution de 1992 n'est plus en phase avec les besoins de la société Togolaise. Les Togolais ont besoin d'un nouveau contrat social, une nouvelle constitution dans laquelle tout le monde se retrouve.

Pour y arriver nous avons suggéré que le dialogue accouche d'une feuille de route qui va être exécutée par un gouvernement de transition que dirige le chef de l'État avec comme premier ministre le chef de file de l'opposition ou son représentant. Le gouvernement sera composé sur la base des suffrages obtenus par les partis aux dernières législatives (et non le nombre de sièges).

Ce gouvernement va procéder entre autre et de façon non exhaustive à :

- l'élection d'une assemblée constituante qui va nous rédiger une nouvelle constitution qui sera soumise au peuple par référendum;
- un nouveau recensement de la population incluant la diaspora;
- un nouveau découpage électoral
- l'organisation des élections locales, législatives et présidentielles avec droit de vote pour la diaspora.

Conclusion

En conclusion, nous nous réjouissons que sur la route de Damas, nos amis, nos frères de l'opposition aient été touchés par le Saint esprit et découvrent les vertus du dialogue. Fort de l'expérience de l'UFC en matière de dialogue, le chef de file de l'opposition doit faire preuve de sagesse, leadership et jouer un rôle de locomotive pour fédérer et conduire l'opposition parlementaire au dialogue sans négliger les forces non parlementaires et la société civile.

Advenant que le bloc qu'il conduit aux discussions éclate, l'accord ne connaîtra qu'une application partielle comme par le passé et sa responsabilité sera lourde, car il a un mandat du peuple, ce qui n'est pas le cas des partis non parlementaires qui font du tapage.

Le dialogue, c'est l'arme des forts. À l'UFC, nous l'avons compris depuis longtemps mais ne l'avons pas bien communiqué et par voie de conséquence, n'avons pas été suivi. Si une masse critique de Togolais nous avait compris et suivi, nous aurions eu l'alternance en 2015. Dieu merci, aujourd'hui tout le monde nous comprend ou du moins comprend l'importance du dialogue et cette question du dialogue fait l'unanimité au sein de la classe politique. Allons au dialogue de façon organisée. Le dialogue c'est comme la flamme d'une bougie, on peut l'utiliser pour allumer d'autres bougies sans rien perdre de sa propre luminosité. D'autres solutions existent pour résoudre la crise politique Togolaise mais nous disons qu'il vaut mieux avancer lentement à la faible lueur de la bougie du dialogue que de continuer à tâtonner dans l'obscurité.

Il faut que le chef de file de l'opposition à l'image du chef historique de l'opposition, prenne langue avec le chef de l'État comme l'y autorise son statut de chef de file de l'opposition pour débayer la voie du dialogue. Si la Côte d'Ivoire, grâce à l'accord Bédié-Ouattara a pu renaître des cendres de la guerre, il n'y a aucune raison que le Togo reste le seul État de la Cédéao sans alternance dans lequel faute d'élections présidentielles libres et transparentes le débat se déplace dans la rue. Asseyons-nous, et discutons car le dialogue c'est l'arme des forts

La lutte continue.

Rapport d'enquête de la Gendarmerie nationale

Suite de la p.3

Maranatha en précisant n'avoir d'ailleurs assisté à aucune séance d'entraînement avant le déplacement de Bassar ;

- Il a même fallu que le président de Maranatha FC procède par emprunt en mettant en gage une de ses voitures, selon ses propres dires, pour obtenir plus de quatre cent mille (400 000) francs nécessaires pour couvrir les dépenses du voyage aller-retour Woamé-Bassar.

B/-DEPLACEMENT ET SEJOUR A SOKODE

La délégation de Maranatha FC a quitté Woamé le samedi 27 mai 2017, aux environs de 12 heures à destination de Bassar, avec escale à Sokodé.

A son arrivée à Sokodé au crépuscule, la délégation a été hébergée à Kédia chez les sœurs religieuses catholiques.

Elle y a séjourné jusqu'au lendemain avant de quitter Sokodé pour Bassar aux environs de 12 heures. Après le match, elle y est revenue pour s'apprêter pour le voyage retour sur Woamé.

C/-ARRIVEE IMPREVUE DU SIEUR AMEYI A SOKODE

Alors qu'il avait chargé un membre de son staff de le représenter et conduire la délégation à Bassar, c'est en fin de matinée que le président de Maranatha a annoncé avec surprise son arrivée à Sokodé à l'entraîneur de l'équipe, le Ghanéen Jimmy CORBBLAH. Il a demandé à ce dernier de le rejoindre à l'hôtel Central où il va séjourner, avec la liste des joueurs choisis pour ce match. Au retour du coach, ce dernier a révélé au membre du staff précité que sur ordre du président AMEYI, certains joueurs, d'ailleurs les meilleurs qu'il avait choisis, ont été rayés de la liste.

D/-DEPART DE SOKODE ET ARRIVEE A BASSAR

Le 28 mai 2017, jour du match, la délégation a quitté Sokodé aux environs de 12 heures pour Bassar. Elle a dû attendre au niveau de la banque UTB que le président AMEYI la rejoigne, à sa demande, avant de s'en aller. A bord de sa voiture, ce dernier a suivi le bus transportant les joueurs et membres du staff jusqu'à destination où ils sont arrivés vers 14 heures, avec un léger retard; la délégation qui y était attendue pour 13 heures, a aussitôt rejoint les vestiaires.

Un comité d'accueil mis en place à l'entrée de la ville de Bassar et comprenant le Préfet, le commandant de compagnie de Gendarmerie attendait la délégation, mais celle-ci n'a pas obtempéré aux signaux d'arrêt. Le sieur AMEYI et sa délégation viennent ainsi de brûler la politesse aux autorités locales.

E/-PUBLICATION DE LA LISTE DES JOUEURS

C'est à environ 20 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre que le coach a publié la liste des joueurs retenus, en présence de monsieur AMEYI. Conformément aux desiderata du président de

Maranatha, les buteurs comme KLOUKPO Kokou et GODWIN Prince (Ibo de nationalité nigériane) n'ont pas été retenus bien que figurant sur la feuille de match. De plus, les deux gardiens SANOUMEGAH Kuami et SAMBAOU Abdoul-Aziz, respectivement titulaire et suppléant ont été intervertis dans leur participation au match.

F/-PRESTATION DES JOUEURS AU COURS DU MATCH

L'équipe de Maranatha a entamé le match en étant fragilisée par la rétention sur le banc de ses meilleurs éléments buteurs et gardien titulaire. Dès l'entame de la rencontre et précisément à la 2ème minute, l'équipe de Gbikinti a bénéficié d'un pénalty; le n°10 TCHAKEI Marouf le transformera pour donner l'avantage aux siens. Avant la mi-temps, à la 38ème minute, Gbikinti menait déjà par six (6) buts à zéro.

A la reprise, le gardien de Maranatha SAMBAOU Abdoul-Aziz, qui entre-temps insinuaient ne plus voir, a été remplacé par le gardien titulaire SANOUMEGAH Kuami à la 46ème minute. A la 57ème minute, AKAGLA Komla de Maranatha cède sa place à son coéquipier FIANYO Kossi. A la 65ème minute, le joueur de Maranatha BOUKARI Aboudoubaki, se plaignant de maux de ventre, a été sorti en remplacement de YEBOAH Gustave.

En dépit des changements opérés, le score n'a fait qu'évoluer en faveur de Gbikinti jusqu'à la fin de la rencontre qui s'est soldée par onze (11) buts à zéro, œuvres de trois joueurs : TCHAKEI Marouf, 05 buts; TALBOUSSOUMA Panawé, 05 buts; et IDRISOU Abilou, 01 but.

L'équipe de Maranatha ayant effectué les trois changements autorisés, a dû poursuivre et achever la rencontre à dix (10) joueurs contre onze (11) de l'équipe adverse. Il est à noter que le second gardien de Maranatha SANOUMEGAH Kuami qui a simulé des maux d'yeux, a été remplacé par le joueur au dossard n°28 HAMINU Dramani, contraint d'enfiler les gants.

En dépit de toutes ces anomalies, le rapport de match de l'arbitre central est resté aphone; aucune information dans ce sens n'y a été mentionnée par le sieur DJOBO Soulémane. Il en a été de même pour le commissaire du match; tous deux paraissaient visiblement satisfaits de l'issue de la rencontre.

G/- AUDITIONS RECUEILLIES

Afin de garantir l'anonymat des personnes dont l'audition enregistrée a été jugée utile à la manifestation de la vérité, une lettre de l'alphabet phonétique a été attribuée à ces dernières. Une liste décodée dévoilant l'identité et le contact de ces témoins ou acteurs concernés est jointe au présent rapport.

• AUDIO ALPHA

L'intéressé qui est président d'un club participant au championnat, a affirmé avoir joint au téléphone

son collègue président de Maranatha, le sieur AMEYI le samedi 27 mai 2017, veille de la rencontre Maranatha-Gbikinti, pour savoir dans quelles conditions ce dernier comptait aborder ce match. Au cours de la conversation, le sieur AMEYI a laissé entendre qu'il était en route pour Bassar dans ce cadre. Après analyse, il a déduit que l'intéressé mijotait quelque chose d'anormal, étant donné qu'il n'avait pas l'habitude de se déplacer comme c'est le cas. Par conséquent, ce témoin a jugé bon de mettre la puce à l'oreille du président de Gomido, le sieur DOGBATSE pour qu'il fasse prendre des dispositions pour éviter une quelconque fraude; car une défaite de Maranatha allait être préjudiciable à ce second club de Kpalimé.

• AUDIO BRAVO

Le témoin BRAVO, un journaliste, a indiqué n'avoir pas assisté à la rencontre décriée, mais comme toute l'opinion, il s'est étonné et a tout fait pour joindre le président de Maranatha au téléphone à l'issue du match en vue de l'interviewer. Celui-ci lui a demandé de le rencontrer à l'hôtel Central de Sokodé où il a pris l'hospitalité, mais a repoussé l'interview. Pour toute réponse à l'inquiétude motivée par le score fleuve enregistré par son équipe, le président de Maranatha a déclaré que Gbikinti a bien joué et que ses poulains n'étaient pas en forme. Il a précisé qu'aux côtés de monsieur AMEYI, se trouvaient les nommés DJOSSE (ancien joueur de Sémassi) et un membre du BE de Maranatha. Le premier a taquiné le second en langue Tèm disant que Maranatha a vendu le match. Ce dernier qui tentait de soutenir son mentor en disant que leur club a encaissé des « clean goals », a été sommé de tenir compte du carême musulman qu'il observait avant de mentir.

A cet effet, il aurait rectifié en indexant le président AMEYI d'être à l'origine de la débâcle. Pendant qu'ils y étaient, ces quatre personnes ont été curieusement rejointes par le sieur EKOUE TOULAN Kouévi, Commissaire du match Maranatha-Gbikinti qui, à son arrivée, n'a pas hésité à livrer publiquement son impression sur la rencontre. Il a insinué que tout s'était bien passé et que les joueurs de Gbikinti faisaient des frappes lointaines qui rentraient dans les buts adverses.

Ce témoin a révélé et dénoncé le comportement de ce commissaire du match pour avoir violé l'éthique en la matière en rencontrant en aparté le président de Maranatha juste après la rencontre. Il a ajouté qu'EKOUE TOULAN a épousé une native de Bassar; il y a d'ailleurs séjourné longtemps comme enseignant avant d'être admis à la retraite.

• AUDIO CHARLIE

Un membre du Bureau Exécutif de Maranatha dans sa version a indiqué que dans un premier temps, son président de club l'avait mandaté pour conduire la délégation à Bassar sous prétexte qu'il ne ferait pas le déplacement. Il a été surpris la matinée du jour

du match de l'annonce de l'arrivée à Sokodé de son patron qui a changé d'avis sans l'en informer.

Il a déclaré que le coach du club Maranatha, Jimmy CORBBLAH (de nationalité ghanéenne) lui a avoué que le choix des joueurs qu'il a présenté au sieur AMEYI à sa demande a été modifié par l'intéressé. En ce qui concerne le lourd score enregistré, ce conseiller de monsieur AMEYI s'est dit étonné du fait qu'il ne s'agissait pas de dribbles pour marquer, mais de frappes lointaines qui ont occasionné les onze buts. Il a aussi objecté que le troisième but était irrégulier car ayant émané d'une action « d'hors jeu » et que l'arbitre n'avait pas sifflée.

• AUDIO DELTA

Cette audition provient d'un enregistrement obtenu au cours d'une conversation entre un ancien joueur et un des membres du staff de Maranatha, exerçant comme garde rapproché ou milice du sieur AMEYI. Dans cette conversation, l'intéressé qui répondait à son interlocuteur à propos de la lourde défaite de leur club à Bassar, n'a pas hésité à énumérer les raisons pour lesquelles le président AMEYI s'était laissé battre par Gbikinti pour que le club de Gomido de Kpalimé soit relégué. Il a donc cité ces raisons constituant des antécédents entre ces deux responsables de football du Kloto. La première est l'arrestation en 2014 de monsieur AMEYI à l'aéroport GNASSINGBE Eyadéma de Lomé par la police alors qu'il revenait d'un voyage en Guinée Equatoriale avec le président de Gomido, le sieur DOGBATSE. Ce dernier qui est un frère, ne s'était même pas gêné pour s'enquérir des mobiles de cette arrestation, ni de lui rendre visite à son lieu de détention à la DCPI. La seconde raison réside dans le refus du président de Gomido de céder le stade municipal de Kpalimé dont il aurait la gestion à AMEYI qui en a fait la demande au profit de son club pour un entraînement. La troisième est relative à la gestion des fonds alloués à l'organisation de la CAN Guinée Equatoriale 2013, l'ex-Premier Ministre AHOOMEY-ZUNU et le sieur DOGBATSE auraient gardé par-devers eux les deniers mis à leur disposition. Le Togo ayant perdu au premier tour de la compétition, ces fonds devraient être reversés à la FTF.

Malheureusement les deux responsables sus indexés se seraient abstenus de le faire. Selon l'orateur, le président AMEYI était même allé voir le Chef de l'Etat à cet effet, mais ce dernier a refusé d'intervenir ou de l'aider financièrement à démarrer le championnat national. Cette situation aurait obligé monsieur AMEYI à prélever sur les primes de matchs des joueurs de l'équipe nationale pour se faire rembourser, s'attirant alors l'ire d'Emmanuel ADEBAYOR et les siens. Il a évoqué les actions violentes que leur mentor les incitait à commettre au cours de certains matchs et les gratifications qui en résultaient.

L'intervenant a également révélé une affaire d'ordre politique qui fonde la chute du sieur AMEYI sur

le plan financier et pour entraîner la leur. Pour ce dernier, monsieur AMEYI leur avait confié que pour tous ces faits, il se vengerait et c'est ce qu'il venait de faire.

• AUDIO ECHO

Le président de Maranatha FC de Woamé a été auditionné. Dans un premier temps, il a insinué que le match Maranatha-Gbikinti présentait des enjeux dont sa participation à la coupe de l'UFOA. Plus tard, il s'est dédit en indiquant qu'il s'agissait d'un match sans enjeu et que pour cette raison, il ne l'avait pas préparé.

Il a évoqué des problèmes d'ordre financier, reconnaissant qu'il y a de cela six (06) mois qu'il n'a pu payer les salaires de ses joueurs; certains d'entre eux étaient démotivés et ne voulaient participer à aucune compétition; lui-même n'a assisté à aucune séance d'entraînement. Concernant son interférence dans le choix des joueurs de ce match, l'intéressé n'a pas reconnu avoir rayé des noms sur la liste de désignation du coach Jimmy, contrairement à la version d'un membre de son staff présent sur les lieux.

De son entretien avec le commissaire du match juste à la fin de la rencontre, dans un premier temps, il a tout nié; mais confronté à la version d'un témoin, le sieur AMEYI a fini par reconnaître les faits après un long moment d'hésitation.

Evoquant ses relations avec le président de Gomido, le sieur DOGBATSE, monsieur AMEYI a dans un premier temps indiqué qu'il n'y avait aucun problème, mais ce dernier acculé, a fini par « exploser » en disant: « Je peux vous dire que DOGBATSE m'emmerde! ». Il a ensuite fait la démonstration que le président de Gomido ne devait pas se focaliser sur le match Maranatha-Gbikinti pour sauver la relégation de son club.

Malgré la promesse faite par le sieur AMEYI de diriger aux enquêteurs les deux butteurs et les deux gardiens également concernés par cette affaire, l'intéressé n'a pas tenu parole. Or, les versions desdits joueurs de Maranatha étaient très utiles pour étayer davantage les éléments à charge qui se sont manifestés au cours de l'enquête. Selon des informations recueillies, le sieur AMEYI, conscient de la situation embarrassante dans laquelle il se retrouve, a pris les dispositions pour rendre ces témoins injoignables.

Il convient de révéler qu'au moment où le rapporteur de l'équipe d'enquête insistait auprès du sieur AMEYI pour la comparaison des joueurs concernés, ce dernier tout en éludant le sujet, a plutôt proposé à son interlocuteur une rencontre privée à son domicile.

Le rapporteur a habilement rejeté cette invitation suspecte.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION

Il faut rappeler que la constitution de toute infraction suppose la

Suite à la P.6

JUSTICE/ COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES PROTÉGÉES

24 mois de prison pour deux trafiquants de peaux de pythons royaux

La Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé a condamné, mercredi 15 novembre 2017, ADAMOU Mohamed et KOLEGAIN Ablam à 24 mois de prison dont 14 avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun pour commerce illégal de peaux de pythons royaux, espèce protégée. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés chacun à payer une somme de 2 (deux) millions de FCFA, à la partie civile qui est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Ce type d'action juridique cadre parfaitement avec la vision de collaboration entre le MERF et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains.

ADAMOU Mohamed et KOLEGAIN Ablam, deux trafiquants de nationalité togolaise ont été arrêtés en flagrant délit, le 19 avril 2017 à l'Hôtel Excellence sis au quartier Tokoin-Trésor à Lomé, par les éléments de l'Office Central de Répression contre le Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB), alors qu'ils s'approprièrent à livrer à un individu sans d'autres précisions d'identité, 782 peaux fraîches de pythons royaux d'un poids total de deux cent dix-neuf virgule trente-six (219,36) kilogrammes.

Une perquisition effectuée à leurs domiciles par les agents de l'OCRTIDB a permis de saisir chez le sieur ADAMOU Mohamed, une peau fraîche de python de séba. Les présumés reconnus coupables des faits, appartiennent à des réseaux de dealers avérés dans ce commerce



illégal d'espèces protégées. La détention, la circulation et la vente des espèces protégées sont interdites par l'article 62 alinéas 1 et 2 de la Loi sur l'environnement : «Les espèces animales et végétales endémiques, rares ou menacées d'extinction ainsi que leurs milieux naturels font l'objet d'une protection renforcée. L'exploitation, la commercialisation et l'exportation de ces espèces animales et végétales protégées sont réglementées»

Les peines encourues pour cette infraction sont fixées par l'article 761 du nouveau code pénal : «La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (1) à cinq (5) ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1000.000) à cinquante (50) millions sans

préjudice de toute autre disposition du présent code»

Le trafic des espèces fauniques contribue énormément à l'extinction de nombreuses espèces animales mais va bien au-delà de la destruction de la biodiversité. Ses conséquences touchent également la paix, la sécurité ainsi que l'intégrité des Etats et les conditions de vie des populations dans tous les pays de l'Afrique.

C'est la quatrième activité illégale, selon le CITES, la plus importante au monde après le trafic des stupéfiants, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains. Par ailleurs, les espèces sauvages font partie intégrante des préoccupations des hommes et jouent un rôle crucial dans le processus écologique et biologique essentiel à la vie. Elles jouent également un rôle de premier plan dans le domaine scientifique, notamment dans la mise au point des produits pharmaceutiques, et contribuent à faire prospérer l'économie d'une nation.

SECURITE ROUTIERE

L'alcool au volant, un danger mortel



Si vous prenez le volant, ne prenez pas le verre; l'alcool s'élimine lentement mais au volant, il peut vous éliminer très vite. Dans beaucoup de pays au monde, l'alcool est la première cause de mortalité sur la route (à l'origine de plus de 30 % d'accidents mortels de la circulation) devant la vitesse avec des milliers de vies brisées, surtout chez les jeunes. C'est en effet le comportement au volant le plus dangereux et le plus mortel. Il suffit d'une fête de famille, d'un pot entre amis, d'un repas bien arrosé, d'une sortie en boîte pour que certains conducteurs, en toute imprudence, empoignent leur volant l'attention et la concentration en berne, faute à un verre de trop. "Moi, je prends l'alcool, ou un stupéfiant, si je dois faire un long voyage, ça me donne la force, et je vois clair sur la route", confie Ismael, la trentaine, conducteur de titan, rencontré à la gare routière d'Agbalepedo. Cette illusion de confiance et de concentration que le témoignage de ce jeune traduit est une source d'insécurité et un comportement à risque sur la route. Dans la capitale togolaise, bien de conducteurs de "zémidjan" baignent dans la consommation d'un dangereux stupéfiant appelé "Tramadol", auquel ils prêtent des attributs de produits énergisants. Entre boire, et conduire, se droguer, et conduire, le conducteur responsable doit choisir.

Les effets de l'alcool

Sous l'effet de l'alcool, l'automobiliste, normalement prudent, a tendance à sous-évaluer les risques et à transgresser les interdits ; parce que l'alcool le désinhibe, il roulera encore plus vite, il est moins concentré et de plus en plus fatigué, ses mouvements sont moins coordonnés; son champ visuel est diminué ; il voit moins bien sur les côtés (danger aux intersections). L'automobiliste devient plus sensible à l'éblouissement, la durée de réaction augmente de 50 % d'où le danger en cas de freinage d'urgence.

Les sanctions

L'abus de l'alcool au volant constitue une infraction punie par le Code de la route de la République Togolaise en son article 20, qui dispose: " Est punie des peines prévues à l'article 10 toute personne qui aura conduit ou tenté de conduire un véhicule alors qu'elle était manifestement en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants." Et l'article 10 en question dispose: "Article 10 : " Est punie d'une amende de un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) de FCFA et d'un emprisonnement d'un (1) à trois (3) ans ou de l'une de ces deux (2) seulement, toute personne qui aura conduit un véhicule à moteur avec ou sans remorque, sans être titulaire du permis de conduire valable pour la catégorie du véhicule utilisé." Les autorités de la sécurité routière devraient renforcer les campagnes de sensibilisation sur la question, mais surtout intégrer au contrôle routier le contrôle d'alcoolémie et exposer les contrevenants à la rigueur de la loi. Chaque citoyen doit prendre conscience des dangers que représente la conduite en état d'ivresse soit par alcool ou par stupéfiant. L'alcool et la conduite ne font pas bon ménage.



VIOLENCES DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le CJD et le MJP plaident pour le renforcement des dispositions pénales de la "Loi Bodjona"

Idrissou Faisal

Les violences qui caractérisent les manifestations publiques depuis le 19 août dernier interpellent au plus haut point le Collectif des jeunes pour le développement (CJD) et le Mouvement des jeunes pour la paix (MJP). Ces dernières semaines, chacune de ces associations a organisé plusieurs activités dans le but de sensibiliser les populations particulièrement la jeunesse afin de promouvoir la paix au détriment de la violence. Le samedi dernier, dans une synergie d'actions, et toujours pour les mêmes causes, le CJD et le MJP ont organisé dans le quartier d'Adéwui un meeting placé sous le thème : « culture de la paix et manifestations publiques : libertés et responsabilités ». Les responsables ont déploré une fois encore les violences et leur lot de victimes et émis le vœu ardent que la loi du 16 mai 2011 sur les libertés de réunion et de manifestation publiques pacifiques, plus connue sous le nom de «loi Bodjona» soit révisée afin de renforcer ses dispositions pénales. Le CJD et le MJP portent ainsi la voix de ceux qui croient que les organisateurs des marches qui virent aux violences et au drame devraient être poursuivis et sanctionnés.

« Les manifestations de rue ont suffisamment causé du tort à la jeunesse togolaise. Elles ont



Les responsables du CJD et du MJP lors du meeting

détourné de nombreux jeunes de la préparation de leur avenir et causé la mort d'autres, elles ont entamé le tissu économique et remis en cause l'espoir des jeunes qui n'en peuvent plus de voir les investisseurs reporter leur déplacement à Lomé », déplorent le CJD et le MJP dans la déclaration finale ayant sanctionné le meeting. Des « mesures idoines » doivent être prises par le gouvernement, préconisent-ils, pour « mettre fin aux manifestations violentes qui ont entamé dangereusement l'économie du pays ». La paralysie de l'économie du pays serait, à en croire les

organisateurs de ce meeting, l'un des objectifs poursuivis par les partis politiques initiateurs des manifestations violentes. « On aurait dit que c'est à dessein que cette frange de l'opposition organise ces manifestations violentes dans le but d'impacter négativement l'économie du pays », indique leur déclaration dite déclaration d'Adéwui. Le CJD et le MJP ont convié l'opposition à se saisir de la perche du dialogue tendue par le gouvernement et appelé les jeunes du quartier d'Adéwui à privilégier la culture de la paix, « gage de tout développement ».

Rapport d'enquête de la Gendarmerie nationale

Suite de la p.5

réunion de trois éléments suivants:

I- ELEMENT LEGAL

• L'article 7, alinéa 1er du code disciplinaire de la FTF stipule: «Sauf disposition contraire, les infractions sont punissables, qu'elles aient été commises intentionnellement ou par négligence».

• L'article 77, alinéa 1er du même code dispose: «Celui qui aura entrepris des démarches en vue d'influencer le résultat d'une rencontre de manière contraire à l'éthique sportive, sera sanctionné d'une suspension de match ou d'une interdiction d'exercer toute activité relative au football, ainsi que d'une amende d'au moins 500.000 FCFA. Dans les cas graves, il s'agira d'une interdiction à vie d'exercer toute activité relative au football».

III- ELEMENTS MATERIELS

-La préparation physique des joueurs a été négligée, situation que reconnaîtra le président de Maranatha en précisant n'avoir d'ailleurs assisté à aucune séance d'entraînement avant le déplacement de Bassar. En effet, depuis plus de six (6) mois, le promoteur et président, le sieur AMEYI dit éprouver de sérieux problèmes financiers pour payer les salaires de ses joueurs;

- Le président de Maranatha a trouvé que ce match ne présentait aucun enjeu pour lui.

Il a d'ailleurs affirmé que le président de Gomido n'avait pas à faire des calculs sur le résultat du match Maranatha-Gbikinti, estimant que ce n'était pas le seul match du championnat qui le mettrait en difficulté;

-Le sieur AMEYI en interférant dans la désignation du coach pour changer certains joueurs estimés meilleurs, a fait preuve

d'abdication qui a favorisé le score fleuve;

-La simulation des maux d'yeux tour à tour par les deux gardiens de Maranatha et leur sortie a rendu plus vulnérables leurs coéquipiers;

-La présence effective du président à la tribune pour voir exécuter le plan qu'il aurait conçu.

-De plus le sieur AMEYI a d'ailleurs opposé une fin de non recevoir à la forte envie et à l'insistance du joueur KLOUKPO Kokou d'intégrer l'aire de jeu pour sauver les meubles (l'intéressé convoitait le rang de meilleur buteur du championnat avec AGORO Achraf du club Unisport, chacun des deux ayant totalisé onze (11) buts).

Il convient de relever que les éléments sus indexés, contraires à l'éthique sportive, ont influencé le résultat de ce match.

Il n'est pas superfétatoire de rappeler qu'à la 25e journée, dans le classement établi par la FTF, Maranatha FC se positionne 3ème tandis que Gbikinti occupe la 11ème place. En considérant le classement ci-dessous, aussi bien au niveau des points obtenus par ces deux équipes que de leurs goals différentiels, ce revirement de situation est non seulement ahurissant, mais aussi très suspicieux.

LE CLASSEMENT DE LA F.T.F A LA 25EME JOURNEE**PERMET DE JAUGER LES DEUX CLUBS MARANATHA ET GBIKINTI****Confer Tableau****STATISTIQUES DES****MATCHS DE MARANATHA FC**

A la phase retour du championnat, de la 14ème à la 25ème journée, soit en douze journées, Maranatha a marqué quinze (15) buts et a encaissé sept (07), soit un ratio de 1,25 buts marqué par match contre 0,58 but encaissé par match.

Si en douze (12) journées de la phase retour Maranatha n'a encaissé que sept (07) buts, il est très étonnant que ce club soit battu jusqu'à onze (11) zéro et par une équipe qui occupe la onzième place sur les quatorze en lice.

Comment expliquer techniquement que l'équipe de Maranatha qui a un ratio de 0,58 but encaissé par match, prenne

onze (11) buts au cours d'une seule rencontre, contre une équipe de Gbikinti qui a un ratio de 0,75 but marqué par match?

D'autres renseignements indiquent que sur toute la saison 2016-2017, en considérant les résultats des douze rencontres en déplacement de Maranatha, avant celle de la 26ème journée, ce club a enregistré 04 victoires, 05 matchs nuls et 03 défaites.

H- ELEMENT MORAL

- Le sieur AMEYI Komla Kuma Mawulawoë jouit pleinement de toutes ses facultés mentales, sauf démonstration contraire d'un médecin. L'intention coupable réside dans le fait d'avoir informé certains proches de son projet de se venger contre le président de

RANG	EQUIPES	POINTS	GOAL DIFFERENTIEL
1	AS TOGO PORT	48	+23
2	SEMASSI	45	+10
3	MARANATHA	40	+6
4	KOROKI	38	+1
5	DYTO	37	+7
6	UNISPORT	37	+4
7	AS OTR	33	+2
8	FOADAN	33	-6
9	ASKO	32	-3
10	GOMIDO	31	+6
11	GBIKINTI	31	-1
12	ANGES	31	-9
13	AGAZA	30	-7
14	KOTOKO	04	-38

concussion ou de corruption ont été décelés, illustration en est faite par la rencontre nocturne après la rencontre entre le sieur AMEYI et le Commissaire de match.

Au terme de l'article 102 du code disciplinaire, en son point 5: «La Commission de Discipline est compétente pour sanctionner tous

Gomido; (confer AUDIO DELTA).

- D'ailleurs, l'enregistrement audio DELTA a révélé que le sieur AMEYI avait des récriminations contre le président de Gomido et avait juré de se venger.

CONCLUSION

De tout ce qui précède, il ressort que des indices graves de

les manquements à la réglementation de la FTF qui ne tombent pas sous la responsabilité d'autres autorités. Les violations graves à la morale sportive reprochées aux dirigeants de clubs, aux joueurs, entraîneurs ou arbitres; ... »

Par conséquent, les éléments à charge sus énumérés et qui ont influencé illégalement le résultat du match Maranatha-Gbikinti du 28 mai 2017 sont imputables, aussi bien au président de Maranatha FC, le sieur AMEYI Komla Kuma Mawulawoë, auteur principal, qu'aux complices, notamment les joueurs de Maranatha, Gbikinti FC et toutes les personnes indexées par la présente enquête.

Par ailleurs, l'article 112 du code disciplinaire stipule que «La charge de la preuve des fautes disciplinaires commises incombe à la Fédération», donc celle-ci dispose des éléments probants à mettre à la disposition de l'instance compétente.

En vue d'assainir le football togolais et de redorer l'image du Togo à travers le monde, des sanctions idoines doivent être prises. De même, il est souhaitable que pour des rencontres de cette importance, des enregistrements audio-visuels soient prévus. En somme, l'opportunité desdites sanctions à l'encontre de tous les acteurs sus indexés est laissée à l'appréciation de l'instance compétente de la Fédération Togolaise de Football.

En définitive, le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale a l'honneur d'établir le présent rapport pour toutes fins utiles.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION NDE RECOURS POUR EVITER LA TOUTE PUISSANCE DE LA CHAMBRE D'INSTRUCTION DE LA COMMISSION D'ETHIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

Lomé, le 29 Septembre 2017

Fédération Togolaise de
Football (FTF)

Commssion de Recours
PRESIDENT
ABOBI
MEMBRES
KUEVIDJIN
BABA-YAYRA
TOGUINA MAREDINA
EXCUSES
BABA KOTI-IOR

AFFAIRE FTF
C/ Gbikinti FC de Bassar et
Maranatha FC de Fiokpo

**Rapport sur les difficultés
d'application du Code**

éthique

Suite à l'appel interjeté par le Président de la FTF contre la décision de non-lieu de la Chambre d'instruction de la Commission d'Ethique dans l'affaire FTF c/Gbikinti FC et Maranatha FC, la Commssion de Recours a rencontré de graves irrégularités et controverses pouvant mettre le Comité Exécutif en difficultés dans l'exercice de ses fonctions.

1 - CONSTATS

- Dans sa forme actuelle, le Code d'Ethique a mis la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique au-dessus du Comité Exécutif, de la Chambre de Jugement et de la Commission de Recours.
- Aucun organe ne contrôle

son action, pas même la Commission de Recours. Art 28-2 et suivants. Pire, le Comité Exécutif est automatiquement exclu de toutes les procédures liées à l'éthique sauf s'il est lui-même accusé (art. 38).

Or en tant que premier responsable du football, garant de l'éthique de la morale et de l'honorabilité de ce sport, le Comité Exécutif doit pouvoir se constituer en partie civile à chaque fois qu'une question d'éthique se pose.

2 - SUGGESTIONS

- Reformuler l'article 28.2 en ajoutant que si la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique classe un dossier, le

Comité Exécutif de la FTF peut faire un recours devant la Commission de Recours.

- Reformuler l'article 28.5 en y ajoutant qu'au cas où la Chambre d'instruction de la Commission d'Ethique refuse de produire le rapport après instruction, la Chambred de Jugement peut se saisir du dossier après un délai donné; ou bien que le Comité Exécutif ou toute partie intéressée peut former le recours devant la Commission de Recours pour qu'elle autorise la Chambre de

Jugement à se saisir automatiquement ou que la Commission de recours oblige la Chambre d'Instruction de la Commission d'éthique à produire un rapport final.

Art 1 - 1 - Champ d'application
Art 1 - 2 - Le Comité Exécutif est automatiquement partie civile à chaque fois qu'une question d'éthique est soulevée par-devant la Commssion d'Ethique.

ABODJI Yacoubou Adam

A VENDRE

UN LOT DE TERRAIN À SANGUERA KLIKAME
PRIX TRÈS ABORDABLE
CONTACTS: 99477883 / 91503883

24 Nov.
11 Déc.
2017

14^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

Foire de toutes les opportunités



Thème : Le numérique au service des affaires



CETEF - LOME

BP: 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 35 07 27 / 90 31 76 37

Site web: www.cetef.tg / E-mail: ceteflome@cetef.tg